

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tenue le mardi le 3 avril 2018, à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), à la salle du Conseil de l'édifice municipal sous la présidence du maire M. Marc-André Gosselin.

Sont présents :

Mme Gaétane Trudel
M. Benoit Lussier
M. Jérôme Dionne
M. François Therrien
M. Alexis Beaupré
M. Éric De Courval

et Martine Lebeau, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

M. Marc-André Gosselin constate le quorum, demande la minute de silence et ouvre la session.

2018-04-57

Adoption de l'ordre du jour

M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Alexis Beaupré, propose l'adoption de l'ordre du jour qui demeure ouvert. *Adopté.*

2018-04-58

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 12 mars 2018

M. François Therrien, appuyé par M. Benoit Lussier, propose l'adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 12 mars 2018 tel que déposé et présenté. *Adopté.*

2018-04-59

Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 19 mars 2018

M. Benoit Lussier, appuyé par Mme Gaétane Trudel, propose l'adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 19 mars 2018 tel que déposé et présenté. *Adopté.*

Affaires découlant des derniers procès-verbaux

- Suite à la réception d'une lettre leur signifiant que nous avons eu une plainte écrite au sujet de jappements de chiens, les propriétaires du chenil, Madame Véronique Matte-Paquet et Monsieur Dominic Béliveau, sont venus rencontrer les élus. Ils voulaient savoir les motifs exacts de la plainte pour tenter d'y remédier. Une rencontre sera faite avec eux et le plaignant ainsi que le maire, M. Marc-André Gosselin pour tenter de trouver une solution au problème.
- Mme Gaétane Trudel nous fait un résumé du colloque sur la sécurité ferroviaire auquel elle a assisté à Lac Mégantic. Elle insiste sur le fait qu'un plan d'intervention est essentiel. Une application est disponible pour connaître les produits dangereux à bord des trains mais il semble qu'elle ne soit pas tout à fait au point. Au Québec il est recommandé d'avoir deux chemineaux à bord des trains alors qu'ailleurs au Canada un seul est demandé. Il y a beaucoup de nouvelles technologies pour l'entretien des voies ferrées mais beaucoup reste à faire. Une voie de contournement sera construite à Mégantic mais c'est l'exception. Il n'y a aucun engagement à faire de même dans d'autres villes ou villages. Il y a de la formation disponible pour les élus et certaines municipalités semblables peuvent travailler ensemble pour rédiger leur plan de mesures d'urgence. Nous devons mettre le nôtre à jour le plus rapidement possible et le rendre accessible aux élus. Une date pour une session de travail en ce sens sera fixée à la prochaine séance du conseil. Dans le même ordre d'idée, Marc-André Gosselin nous informe qu'il y a une application de disponible où certains intervenants peuvent aller s'inscrire pour y mettre leurs coordonnées complètes. Cette application peut ensuite servir à envoyer des messages d'urgence ou y référer en cas de besoin pour des intervenants. Lors de cette discussion, il a été souligné qu'au coin du rang 10 et de la route de la voie ferrée, l'éclairage est insuffisant. Il est difficile de voir si un train est sur la voie. Les élus veulent donc que des démarches soient faites pour ajouter un poteau et une lumière au coin du 10^e rang et de la route de la voie ferrée pour accroître la sécurité.

- Madame Cindy Tessier nous présente le projet « Incroyables comestibles ». Elle nous informe qu'il y a une ville en Angleterre où les gens sont autosuffisants à 98% pour la nourriture. C'est un projet altruiste qui a permis cela. Contrairement au jardin communautaire, ce n'est pas délimité comme un terrain. Les gens font de petits potagers devant leur maison ou dans des bacs et les gens peuvent s'y servir gratuitement. Marc-André Gosselin nous fait part de la possibilité d'utiliser le terrain en arrière de l'église pour y créer un jardin communautaire. Le conseil encourage Madame Tessier et Madame Trudel à travailler sur leur projet. Lors de la consultation citoyenne au mois de juin il sera demandé aux citoyens de dire s'ils aimeraient avoir un jardin communautaire.

Ratification des comptes payés en mars 2018

CHÈQUE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
AD	Cogeco	Internet du 1 ^e au 30 avril 2018	76,98 \$
AD	SAAQ	Immatriculation Kubota	303,32 \$
AD	Télébec	Téléphone du 4 mars au 3 avril	148,83 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité / Chalet des loisirs	372,04 \$
AD	Hydro-Québec	Électricité / luminaires de rues	319,10 \$

2018-04-60

Autorisation pour la ratification des comptes payés en mars 2018

Mme Gaétane Trudel, appuyée par M. Benoit Lussier, propose que les comptes payés durant le mois de mars 2018, soient approuvés et ratifiés par le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim. *Adopté.*

COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2018

CHÈQUE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
5734	Marc-André Gosselin	Remb. chargeurs et câbles pour iPad	57,76 \$
		Rem. Cartouche d'encre bibliothèque	119,95 \$
		Remb. du nom de domaine cdeaj.org	16,88 \$
		Remb. du nom de domaine cdeaj.org	17,50 \$
		TOTAL	212,09 \$
5735	Megaburo	Agrafes pour imprimante (63,24 \$), lecteur noir (67,88 \$), lecteur couleur (89,83 \$)	220,95 \$
5736		Chèque annulé	
5737	Buropro Citation	2 paquets de feuilles 11 x 17	37,16 \$
5738	MRC Nicolet	Souper des maires (facture de 2017)	50,00 \$
5739	RIGIDBNY	Quote-part 2018 (336,00 \$) Collecte et traitement des déchets (2 064,79 \$)	2 400,79 \$
5740	Alarme et contrôle d'accès Alliance inc.	Facture annuelle pour centrale bibliothèque	193,16 \$
5741	RISI de Bulstrode	Quote-part d'Avril	16 382,40 \$
5742	Équip. R. Lamothe	5 ^e / 6 versements déneigement	4 693,74 \$
5743	Ferme Normence	2 ^e / 2 versements déneigements (cours)	793,32 \$
5744	Grengo	Loc. de l'imprimante du 12-14 au 12- 15-2018	115,26 \$
5745	Mun. Aston- Jonction	Envois et timbres	96,47 \$
5746	Marc-André Gosselin	1 ^e / 2 versement salaire maire	2 433,06 \$
5747	Gaétane Trudel	1 ^e / 2 versement salaire conseillère	811,00 \$
5748	Benoit Lussier	1 ^e / 2 versement salaire conseiller	811,00 \$
5749	Jérôme Dionne	1 ^e / 2 versement salaire conseiller	811,00 \$
5750	Alexis Beaupré	1 ^e / 2 versement salaire conseiller	811,00 \$
5751	Éric De Courval	1 ^e / 2 versement salaire conseiller	811,00 \$
5752	François Therrien	1 ^e / 2 versement salaire conseiller	811,00 \$
5753	Jérôme Dionne	Frais de représentation Commission Scolaire	35,95 \$
5754	Gaétane Trudel	Frais de représentation Colloque sécurité ferroviaire (repas 11,59 \$) et Kil. 131,58 \$)_	143,17 \$

5755	Lemteck	Réparation de luminaires (267,57 \$ + 214,08 \$)	481,65 \$
5756	Jacqueline Leblanc	Salaire du 12 au 24 mars 2018	600,22 \$
5757	Martine Lebeau	Salaire du 12 au 24 mars 2018	876,50 \$
5758	FQM	Inscription Colloque sécurité ferroviaire Gaétane	172,50 \$
5759	Canadien National	Passage à niveau de mars	279,00 \$
5760	Louise Bellemare	Travail de bureau (remb. de chèque non reçu)	306,00\$
5761	La Capitale	Assurance collective de l'employé avril	101,48 \$

2018-04-61

Autorisation de dépense pour le paiement des comptes du mois d'avril 2018

M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Éric De Courval, propose que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction approuve et autorise le paiement des comptes du mois d'avril 2018, tels que présentés par la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim. *Adopté.*

INFORMATIONS & COMITES

➤ CDE

2018-04-62

Acceptation du nouveau comité du CDE

Il est proposé par M. Jérôme Dionne et appuyé par M. Alexis Beaupré d'accepter la composition du nouveau comité du CDE qui se compose ainsi :

- M. Pierre Gaudet, délégué par la municipalité d'Aston-Jonction, président
- M. Éric De Courval, élu municipal, vice-président
- Mme Jocelyne Alain, représentante des commerces
- M. François Béliveau, représentant des citoyens
- Mme Line Descôteaux, représentante secteur agricole
- Mme Lilianne St-Hilaire, représentante des citoyens
- M. François Therrien, représentant des loisirs
- M. Marc-André Gosselin, élu municipal

Il est aussi entendu que le CDE remboursera les frais de déplacement et de repas à M. Pierre Gaudet dans sa fonction de président. *Adopté*

- Demande pour devenir un point de dépôt pour des lampes au mercure. Nous allons prendre des informations auprès de la régie des déchets pour connaître la possibilité d'acquiescer une remise pour l'entreposage des lampes récupérées. Lors de la prochaine séance du conseil, une décision sera prise en tenant compte des coups engendrés pour la municipalité d'un tel projet. M. Guy Morneault, responsable de la collecte des RDD, nous fait part de son acceptation à y participer à la condition que les installations permettent l'entreposage des lampes de façon sécuritaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean-Claude Morin s'informe du contrat pour la rue Vigneault. M. Gosselin lui confirme l'acceptation de la soumission et que les travaux seront faits cet été.

M. Guy Morneault demande s'il a le droit de déplacer son numéro civique. M. Gosselin lui dit que si c'est fait de bonne façon, c'est-à-dire que le numéro reste facilement repérable pour les services d'urgence, il n'y a pas de problème.

Mme Tessier invite les élus à aller visiter la bibliothèque.

M. Guy Morneault questionne au sujet de la réfection du rang 10 et M. Gosselin lui répond que ça doit être fait cette année sans faute car les travaux doivent être terminés au 31 décembre 2018 pour obtenir la subvention s'y rattachant.

M. Morneault questionne aussi sur le projet de la fibre optique. M. Gosselin lui confirme qu'il travaille très activement sur le projet.

VOIRIE & INSPECTION MUNICIPALES

2018-04-63

Adjudication des travaux de balayage des rues accordés aux Entreprises Mirroy de Saint-Hyacinthe

Considérant que l'appel d'offre de gré à gré s'est fait conjointement avec la Ville de Daveluyville et que celle-ci a précédé à l'ouverture des soumissions ;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Alexis Beaupré que le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction octroie aux Entreprises Mirroy de Saint-Hyacinthe les travaux de balayage des rues pour 2018 et 2019 au taux horaire de CENT CINQ DOLLARS (105\$) ET DE CENT CINQ DOLLARS (105\$) pour les frais de transport, plus les taxes applicables.

Adopté

2018-04-64

Renouvellement de l'entente de services pour travaux municipaux avec la Ville de Daveluyville pour 2018-2019

Il est proposé par M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Éric De Courval, que le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction accepte le renouvellement de l'entente de services pour les travaux municipaux et de voirie avec la Ville de Daveluyville du 4 avril 2018 au 3 avril 2019. Il est également résolu d'accepter les mêmes conditions stipulées à ladite entente en vigueur. *Adopté*

2018-04-65

Demande de participation au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'exercice financier 2018

Considérant que la municipalité d'Aston-Jonction veut se prévaloir du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) offert par M. Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour ;

Considérant que la municipalité désire faire l'asphaltage de la rue Lupien ;

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Benoit Lussier que le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction

1. Demande de participer au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour l'exercice financier 2018 ;
2. Priorise les travaux d'asphaltage de la rue Lupien pour une dépense totale de 20 000\$. *Adopté*

2018-04-66

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) & reddition de comptes 2017

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 47 187 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2017 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité d'Aston Junction pour un montant de 42 487 \$;

Pour ces motifs, sur une proposition de M. Éric De Courval, appuyé par M. Jérôme Dionne, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité d'Aston-Jonction informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. *Adopté*

2018-04-67

Nomination de M. Éric Bergeron, inspecteur municipal à titre de garde-feu, d'inspecteur agraire et d'enclos pour 2018 et 2019

M. Éric De Courval, appuyé par M. François Therrien, propose que le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction nomme M. Éric Bergeron, inspecteur municipal de la Ville de Daveluyville, garde-feu, inspecteur agraire et d'enclos pour 2018 et 2019 sur le territoire de notre municipalité. *Adopté*

- Il est entendu que nous ferions encore appel à M. Georges Boudreault pour la tonte des pelouses au besoin et sur demande. Pour ce qui est du contrat de la tonte des pelouses des terrains de la municipalité, un appel d'offre sera publié dans le journal Jonction et sur le site Web pour quelqu'un de 16 ans et plus possédant son permis de conduire.

AFFAIRE NOUVELLES

2018-04-68

Adoption du règlement d'emprunt no 02-2018

Il est proposé par M. Benoit Lussier, appuyé par M. Éric De Courval d'adopter le règlement d'emprunt no. 02-2018 de la municipalité d'Aston-Jonction

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION
MRC NICIOLET-YAMASKA

RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2018

**DÉCRÉTANT EMPRUNT CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION
DE LA RUE LUPIEN (TECQ), DE LA RUE VIGNEAULT (PIIRL) ET DU
PAVAGE DE LA RUE BLAIS ET DE LA COUR DU GARAGE MUNICIPAL
(TECQ) D'ASTON-JONCTION**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transport du Québec (MTMDET) a, en 2012, mis en place un nouveau programme, visant l'élaboration de plans d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour les municipalités régionales de comté (MRC), visant à optimiser les investissements à réaliser par une priorisation des travaux permettant de redresser et de maintenir en bon état le réseau local identifié par le milieu, et ce, dans le cadre d'une planification à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QUE de cette planification régionale, découle un programme d'aide financière pour les municipalités locales, le programme de « Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) », volet « Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) », volet pour lequel la Municipalité d'Aston-Jonction souhaite adhérer ;

CONSIDÉRANT QUE la rue admissible à ce volet est la rue Vigneault, identifiée au PIIRL ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière pour les travaux admissibles à réaliser sur la rue Vigneault est de l'ordre de 75% des coûts admissibles et que la contribution financière du MTMDET, en service de dette, sera versée sur une période de 10 ans, à raison de 2 fois par année ;

CONSIDÉRANT QUE la confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) qui confirme la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à un emprunt afin de financer la contribution du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les rues Lupien et Blais sont inscrites dans la programmation du TECQ (2014-2018),

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun d'effectuer des travaux de pavage sur la rue Blais ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun d'effectuer des travaux de pavage sur la cour du garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas les fonds disponibles ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2018 ;

Le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de réfection des rues Vigneault et Lupien, incluant la mise en place de bordures de béton sur une longueur approximative de 455 mètres ainsi qu'au pavage de la rue Blais sur une longueur de 95 mètres et de la cour du garage municipal d'une superficie de 500 mètres carrés, numéro de référence 171-08638-00 et les plans préparés par monsieur Jean Beauchesne, ingénieur de WSP Canada Inc. en date du 6 juillet 2017.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 326 820 \$ pour les fins du présent règlement, tel qu'il appert à l'annexe A.

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé d'emprunter une somme de 303 027 \$ sur une période de 10 ans et d'affecter le surplus accumulé d'un montant maximum de 23 793 \$ au règlement d'emprunt.

ARTICLE 4.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la subvention TECQ du MAMOT et la subvention PIIRL du MTMDET. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2018-04-69

Demande de la Société-St-Jean-Baptiste de participation à la campagne de fierté nationale de la journée des patriotes

Attendu que le Gouvernement du Québec, par le décret 1322-2002 ayant pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le jour férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai ;

Attendu que la Journée internationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but « d'honorer la mémoire des patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique » ;

Attendu qu'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire œuvre de mémoire auprès des nouvelles générations ;

Il est proposé par M. Éric De Courval, appuyé par M. Alexis Beaupré que le drapeau des patriotes soit hissé face à l'édifice municipal principal, chaque année, à partir du troisième jour précédant jusqu'au troisième jour suivant la Journée nationale des patriotes, pour une durée totale de sept jours. *Adopté*

2018-04-70

Adoption des états financiers déposé et expliqués par Mme Sarah Gilbert du groupe RDL

Mme Sarah Gilbert, est venue déposer le rapport financier consolidé 2017.

M. Éric De Courval, appuyé par Mme Gaétane Trudel, proposent que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction accepte et dépose aux archives les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 et tous les documents pertinents établis par le Groupe RDL de Plessisville. Il est également résolu de mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer pour et au nom de la municipalité lesdits documents. *Adopté.*

- M. Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour a envoyé une invitation pour un 5 à 7 Place aux Citoyens. Les élus Marc-André Gosselin, Alexis Beaupré et Gaétane Trudel seront présents à cette rencontre.

2018-04-71

Dépôt et adoption des états financier du comptoir postal

Mme Gaétane Trudel, appuyée par M. Jérôme Dionne, proposent que le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction accepte et dépose aux archives les états financiers 2017 du comptoir postal. *Adopté*

- Une information a été reçue par le député M. Louis Plamondon à l'effet que « Les Loisirs d'Aston » bénéficieront de deux étudiants pour une durée de sept semaines.
- Une demande d'aide financière a été adressée à la municipalité de la part de la Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska. Le conseil ne donnera pas suite

2018-04-72

Banque d'heures Infotech

M. Jérôme Dionne, appuyé par M. Benoit Lussier proposent qu'une banque d'heures de 14 heures soit achetée pour les besoins de fin d'année 2016, fin d'année 2017 et tout autre questionnement de la directrice générale par intérim au montant de mille cent vingt dollars (1 120\$) taxes en sus. *Adopté*

CORRESPONDANCE

Prix créateurs d'emplois du Québec

Offre d'achat de trousse ecofitt

Confirmation du CIUSSS d'une subvention de 800\$ pour les premiers répondants

Assurance MMQ

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, MARTINE LEBEAU, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéros 2018-04-60, 2018-04-61, 2018-04-63, 2018-04-64 et 2018-04-70 inscrites au présent procès-verbal.

Martine Lebeau
Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim

2018-04-73

Clôture de la session

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jérôme Dionne propose la levée de la session à vingt-deux heures dix minutes (22 h 10).

Marc-André Gosselin
Maire

Martine Lebeau
Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim